

**Séance du 24 MAI 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : URBANISME - Immeuble 28, rue Victor Hugo - Acquisition des lots 7 et 9 à l'indivision GAUTIER.

Monsieur Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de créer un espace libre en cœur d'îlot, l'immeuble sis 28 rue Victor Hugo, cadastré section BY n° 64, supporte une servitude de démolition en partie arrière, prévue au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et du projet urbain, la Ville de Bayonne s'est déjà rendue propriétaire du lot n° 11 situé au deuxième étage de cet immeuble.

Aujourd'hui, l'indivision GAUTIER qui possède les lots 7 et 9 situés au premier étage souhaite céder son bien mais ne peut y parvenir compte tenu de la servitude. Elle propose donc à la Ville de se porter acquéreur pour une somme de 38 500 € (trente huit mille cinq cents euros) compatible avec l'estimation des Domaines.

En conséquence, et afin de poursuivre l'opération déjà engagée, je vous demande d'approuver le principe de cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les documents nécessaires à la transaction.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.